

Présentation

3 voies d'accès et 2 niveaux de paiement

Niveau de paiement	1 ^{ère} voie d'accès : La certification	2 ^{ème} voie d'accès : Les infrastructures agroécologiques	3 ^{ème} voie d'accès : Les pratiques agricoles	ATTEINDRE CE NIVEAU DE L'ÉCORÉGIME C'EST :
Niveau supérieur (~80 €/ha de SAU)	AB ou HVE	≥10% de la SAU en IAE ET ≥4% d'IAE sur les surfaces de terres arables	(1) ≥95% des inter-rangs disposent d'une couverture végétale ET (2) ≥90% des surfaces de prairies permanentes soit non labourées ET (3) ≥5 points système de notation de la diversité de l'assolement*	Gagner légèrement
Niveau de base (~60 €/ha de SAU)	CE 2+	Entre 7 et 10 % de la SAU en IAE ET ≥4% d'IAE sur les surfaces de terres arables	(1) ≥75% des inter-rangs disposent d'une couverture végétale ET (2) ≥80% des surfaces de prairies permanentes soit non labourées ET (3) 4 points système de notation de la diversité de l'assolement*	Perdre légèrement
Non éligible	Par défaut	<7% de la SAU en IAE ET/OU <4% d'IAE sur les TA	(1) <75% des inter-rangs couverts ET/OU (2) >80% des pp labourées ET/OU (3) <4 points	Perdre 25% du 1 ^{er} pilier

Système de notation – Pratiques agricoles

CATÉGORIES	CRITÈRES ET NOMBRE DE POINTS		
Prairies temporaires (5 ans ou moins) et jachères (J5M et J6S)	5-30% TA 2 points	30-50% TA 3 points	≥50% TA 4 points
Fixatrices d'azote	≥ 5% TA OU > 5ha ≥ 10% TA	2 points 3 points	
Céréales d'hiver	≥ 10% TA	1 point	Plafond à 4 points Si 0 point et total ≥ 10% TA
Céréales de printemps	≥ 10% TA	1 point	
Plantes sarclées	≥ 10% TA	1 point	
Oléagineux d'hiver	≥ 7% TA	1 point	
Oléagineux printemps	≥ 5% TA	1 point	1 point
Autres cultures de TA	1 à 5 points selon le %		
Faible surface en TA	< 10 ha	2 points	
Bonus Prairies permanentes	10-40% SAU 1 point	40-75% SAU 2 points	≥ 75% SAU 3 points



Exemples

Exploitation n°1 : SAU 200 ha

Assolement :

- 70 ha blé + 15 ha orge d'hiver → 43% → 1 point
- 20 ha de maïs → 10% → 1 point
- 30 ha betterave → 15% → 1 point
- 40 ha colza → 20% → 1 point
- 13 ha pois → 7% et > 5ha → 1 point
- 10 ha de lin → 5% → 1 point
- 2 ha de jachère → 1% → 0 point

Total points : 6 points → Niveau supérieur
Attention BCAA 8

Exploitation n°2 : SAU 210 ha

Assolement :

- 110 ha blé + 35 ha orge d'hiver → 69% → 1 point
- 20 ha betterave → 9,5% → 0 point
- 36 ha colza → 17% → 1 point
- 2 ha pois hiver → 1% et < 5ha → 0 point
- 4 ha de prairie temporaire + 3 ha de jachère moins 5 ans → 3% → 0 point

Total points : 2 points → Non éligible

- Augmenter les betteraves pour atteindre 10%
- Augmenter les pois d'hiver pour atteindre 5 ha (2 points)
- Augmenter les PT ou jachère (attention BCAA 8)